

## AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

### Concession Concarneau construction et réparation navales

### Occupation de terre-plein portuaire

Parution du 2 février 2023

*En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques de manifestations d'intérêt spontanées d'entreprises en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public régional.*

L'entreprise JFA CHANTIER NAVAL exerce une activité de construction et réparation de navires de plaisance, à voiles ou à moteur, monocoques ou multicoques, sur un ensemble d'espaces situés dans le périmètre de la concession de construction et réparation navale de Concarneau.

L'entreprise JFA CHANTIER NAVAL a manifesté son intérêt à poursuivre son activité sur ces parcelles.

CARENCO, concessionnaire de l'exploitation du port de construction et réparation navale de Concarneau, envisage de délivrer à JFA CHANTIER NAVAL une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur les parcelles aux caractéristiques suivantes :

- Lieu : concession de construction et réparation navale de Concarneau – Quai des Seychelles

Référence	Surface totale du lot (m <sup>2</sup> )	Surface non bâtie (m <sup>2</sup> )	Surface du bâti (m <sup>2</sup> )
Lot 44	1114	1114	0
Lot 45	1140	1140	0
Lot 46	1107	42	1065
Lot 47	44	0	44
Lot 48	998	998	0
Lot 1-2-3 (ponton)	90	90	0
Lot 4-5 (plan d'eau pour ponton)	90	90	0

- Durée de l'autorisation : 12 ans en droit simple.
- Redevance : en application des tarifs publics portuaires, révisables annuellement.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, CARENCO prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de JFA CHANTIER NAVAL et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de 6 semaines suivant la publication de la présente.



Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être exprimée via un dossier de candidature, sur demande à adresser à [support-dsp@concarneau.port.bzh](mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh)

Ce dossier devra être complété et transmis par voie électronique et par courrier postal **avant le 17 mars 2023 à 17 h.**

Les éventuels projets concurrents seront étudiés au regard des critères suivants :

- Compatibilité et adéquation de l'activité proposée au regard l'activité de construction et réparation navale de la concession (50%)
- Solidité économique du projet (30%)
- Critères de développement durable (20%)

Les réponses seront communiquées aux potentiels candidats pour le 27 mars 2023.

Renseignements et transmission des candidatures :

CARENCO  
1 Quai du Moros Rive Gauche  
29900 CONCARNEAU

Service administratif  
02.98.98.29.21.  
[support-dsp@concarneau.port.bzh](mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh)